

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES PERMANENTS DU MAIRE

Arrêté de Délégation de fonction à un conseiller municipal
délégué aux multi-services et mobilité

Le Maire de la Commune de LA QUEUE LEZ YVELINES,

Vu la délibération n°2026/04 du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à trois (3) le nombre des conseillers délégués,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, notamment les questions relatives aux multi-services et à la mobilité, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à M. Hervé BIENVENU, conseiller municipal délégué.

ARRETE

Article 1 : M. Hervé BIENVENU, conseiller municipal, aura délégation sur les questions relatives aux multi-services et à la mobilité, concurremment avec M. Pierre-Marie MICHEL et ce à compter du 20 mars 2026.

Article 2 : Le Maire de la commune de La Queue Lez Yvelines, la Directrice Générale des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Rambouillet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier

Fait à La Queue Lez Yvelines, le 23 mars 2026

Le Maire,

Gérard PATIN



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Notifié le 23/03/2026

Signature du conseiller municipal délégué :